



## L'AFD ET LA **Transition énergétique en Nouvelle-Calédonie**



Depuis 2016 : près de  
**150 M€**  
engagés en faveur  
de la transition énergétique

**80 MWe**  
de capacités d'énergie  
renouvelable financées

**126 000 tonnes**  
de CO<sub>2</sub>/an évitées

Avec le schéma directeur de la transition énergétique de Nouvelle-Calédonie, le gouvernement a l'ambition de faire du territoire un modèle en matière de transition énergétique et de développement durable. La politique de transition énergétique de Nouvelle-Calédonie vise l'autonomie énergétique du territoire avec l'objectif d'atteindre d'ici à 2035 la réduction minimum de 70 % des gaz à effet de serre (GES) par rapport à 2019. L'AFD accompagne le territoire dans cette dynamique, conformément à sa stratégie « 100 % Accord de Paris », en mettant l'accent sur les secteurs d'activité les plus émetteurs de gaz à effet de serre : industrie métallurgique, transports, bâtiments, collectivités et particuliers.

En 1955, pour financer la construction du barrage de Yaté, première source d'énergie renouvelable du territoire, l'AFD a été à l'origine de la création d'Enercal dont elle a été actionnaire jusqu'en 2008.

Cette relation partenariale de long terme perdure avec le financement de l'essentiel des programmes d'investissement d'Enercal et un accompagnement accentué ces dernières années pour favoriser l'innovation et accélérer la transition énergétique.

## 1 Appuyer le développement des énergies renouvelables

Depuis 2016, afin de favoriser le déploiement de services énergétiques efficaces, résilients et décarbonés, l'AFD a massivement accompagné le développement de capacités de production d'énergies renouvelables. Ce sont ainsi 116 M€ de financements qui ont été mis en œuvre pour le développement de 80 MWh de capacité de production avec la construction de centrales solaires, hydroélectriques et éoliennes, contribuant à l'atteinte des objectifs fixés par le gouvernement en matière d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix électrique du pays.

Ces centrales déployées sur l'ensemble des trois provinces, certaines en terre coutumière, permettent d'éviter l'émission de 126 000 t de CO<sub>2</sub>/an.

Conditions nécessaires au passage à l'échelle, l'AFD a également accompagné la modernisation du système de télé-conduite (SCADA) du gestionnaire de réseau Enercal ou encore le financement du premier système de stockage-déstockage rapide d'énergie depuis une batterie lithium-ion d'une puissance de 25 MW, avec un effet transformationnel sur le potentiel d'intégration des énergies renouvelables du territoire.

L'Agence entend poursuivre son appui au développement de technologies innovantes, et notamment celui d'une filière d'hydrogène vert comme une brique essentielle du verdissement des secteurs miniers, métallurgiques et possiblement du transport maritime.

## 2 Promouvoir la sobriété et la maîtrise de l'énergie

La transition énergétique implique des mutations technologiques profondes, mais également sociétales : au-delà de la question électrique, elle concerne l'industrie, le bâtiment, la mobilité, l'urbanisme, l'agriculture ou encore nos modes de vie. L'Agence s'efforce d'accompagner des changements à grande échelle des systèmes de consommation.

Pour ce faire, l'AFD a notamment signé en 2022 un partenariat avec l'Agence Calédonienne de l'Énergie (ACE), établissement public en charge de la mise en œuvre du schéma directeur de la transition énergétique de Nouvelle-Calédonie. Ce partenariat a pour ambition de favoriser le dialogue entre les acteurs et s'attache à une meilleure complémentarité entre les dispositifs publics pour accélérer la transition énergétique en Nouvelle-Calédonie.

En complément de l'appui-conseil, l'AFD accompagne chaque année les collectivités pour leurs projets de maîtrise de l'énergie dans le cadre de leur financement budgétaire avec son outil bonifié Prêt Vert.

Avec le déploiement en 2022 de l'outil Programme pour l'efficacité énergétique des bâtiments (PEEB) Outre-mer en partenariat avec l'ADEME, l'AFD dispose d'un outil complémentaire pour améliorer la performance énergétique et environnementale des projets de construction ou de rénovation de bâtiments du secteur public.

## 3 Accompagner l'éco-mobilité

Le secteur des transports est le 2<sup>ème</sup> secteur le plus consommateur d'énergie et émetteur de GES après le secteur industriel en Nouvelle-Calédonie. L'AFD intervient en faveur des solutions pour une mobilité durable et sobre en carbone sur deux dimensions :

- Le développement des transports publics, en finançant un réseau de transport durable et collectif de qualité.
- Le développement de la mobilité décarbonée : notamment via une subvention Fonds Outre-mer à l'ACE pour la réalisation d'un schéma territorial de maillage des bornes électriques pour les véhicules légers ou encore en proposant un prêt bonifié aux entités publiques souhaitant remplacer leur flotte de véhicules thermiques par des véhicules électriques.

## Chiffres 2022



Solaire :  
**50 MW**



Eolien :  
**30 MW**  
(y.c. repowering)



Hydro :  
**71 MW**  
(y.c. barrage de Yaté)



Stockage :  
**40 MW**

Agence de Nouméa

1 rue de Barleux – BP J1, 98849, Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie | Tél. : (687) 24 26 00 | [afdnoumea@afd.fr](mailto:afdnoumea@afd.fr)

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

[afd.fr](https://afd.fr) [f](#) AFDOfficel [t](#) @AFD\_France [@](#) afd\_france #MondeEnCommun  
5, rue Roland-Barthes - 75598 Paris cedex 12 - France - Tél. : +33 1 53 44 31 31